



RANCHETTE (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome V (1854)**

Renchettes, village de l'arrondissement et du canton de Saint-Claude ; perception et distribution de poste de Molinges ; paroisse de Saint-Georges de Larrivoire ; à 8 km de Saint-Claude et 56 de Lons-le-Saunier. Altitude: 664^m.

Le territoire est limité au nord-est par Chassal et Chevry, au sud-ouest par Coyserette et Larrivoire, à l'est par Chevry et Coyserette, et à l'ouest par Chassal et Larrivoire. Sur Coyron, la Grange de la Vaivrc, celle de la Cueille et la Grange Combe-Bière font partie de la commune.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Chevry et à Larrivoire ; par les ruisseaux de Fontaine-Froide et de la Chena qui y prennent leurs sources ; Le bief d'Arrasin sépare cette commune de celle de Larrivoire.

Le village est situé sur le versant occidental de la chaîne de montagnes qui s'étend du nord au midi, entre la vallée de la Bienne et celle du Tacon. De cette position, on domine les villages de Molinges, Chassal et Marigna, et la vue embrasse, dans un horizon plus éloigné, Pra, Lavans, Saint-Lupicin et Cuttura. Les maisons sont groupées, construites en pierres et couvertes en bardeaux de sapin.

Population : en 1790, 183 habitants ; en 1846, 143 ; en 1851, 148, dont 71 hommes et 77 femmes ; population spécifique par km carré, 48 habitants ; 27 maisons, savoir : à Ranchette, 19 ; à Combe- Bière, 3 ; à la Cueille, 3 ; Sur Coyron, 1, et à la Vaivre, 1 ; 27 ménages.

État civil : Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1793.

Vocabulaire : saint Georges. Paroisse de Larrivoire.

Série communale à la mairie depuis 1793. La série du Greffe, déposée aux Archives Départementales, a reçu les cotes 3 E 6314 à 6318, 3 E 7989, 3 E 10013 à 10015 et 3 E 13047. Tables décennales : 3 E 1336 à 1344.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 913, 5 Mi 1286, 2 Mi 1145, 2 Mi 1863, 5 Mi 20 et 21 et 5 Mi 1184.

Cadastre : exécuté en 1812 : surface territoriale, 304^h ; surface imposable, 300^h, savoir : 77 en bois-taillis, 75 en parcours, 72 en prés, 71 en terres labourables, 1^h 50^a en prés-bois, 1^h 30^a en vergers, 60^a en sol et aisances de bâtiments, 12^a en terres vagues et 9^a en friches, d'un revenu cadastral de 4.431 fr.; contributions directes en principal, 633 fr.

Le sol, montagneux, produit du froment, du méteil, de l'orge, peu d'avoine, du maïs, des légumes secs, des pommes de terre, des fruits, du chanvre et des fourrages artificiels. Le produit des céréales n'est pas suffisant pour la consommation locale. On en importe le quart environ et le vin.



Le revenu réel des propriétés est de 2 fr. 23 c. pour 0/0.

On n'élève dans la commune que des bœufs et des vaches ; 10 ruches d'abeilles.

Les habitants fréquentent les marchés de Saint-Claude. La plupart émigrent chaque année pendant un mois ou deux pour aller peigner le chanvre dans les départements du Jura et du Doubs. Plusieurs sont tourneurs ou tabletiers, et travaillent à façon pendant l'hiver pour le compte des négociants de Saint-Claude.

Il y a une fruitière dans laquelle on fabrique annuellement 2.300 kg de fromage bleu dit de Septmoncel.

Biens communaux : une maison commune en bon état, construite en 1851, qui contient le logement de l'instituteur et une salle d'étude, fréquentée en hiver par 12 garçons et 8 filles ; une source recueillie dans un abreuvoir en maçonnerie, et 300^h de bois, terres et parcours.

Bois communaux : 25^h 10^a ; coupe annuelle, 94^a.

Budget : recettes ordinaires, 773 fr. ; dépenses ordinaires, 773 fr.

NOTICE HISTORIQUE

Ranchette n'a aucun événement à revendiquer dans l'histoire de notre pays. Petite bourgade dépendant en toute justice de la partie de la terre de Saint-Claude dite de la *Grande Cellererie*, qui appartenait à l'abbé, ce village fit toujours partie de la prévôté de la Côte-Saint-Georges et de la paroisse de Saint-Georges de Larrivoire. Les sujets étaient mainmortables.

Un usage qui se perpétue à Ranchette, à l'occasion des mariages, offre une parfaite analogie avec ce qui se pratique en Dauphiné dans les mêmes circonstances.

Lorsqu'une fille se marie hors de son village, cinq jeunes gens vont se poster sur la route où la noce doit passer et dressent une table qu'ils chargent de vins, de liqueurs et de cinq plats de dessert. Quatre d'entre eux, armés de fusils, se placent aux angles de la table, et un cinquième a pour mission de complimenter l'épousée. Au moment de s'approcher du cortège, on tire plusieurs coups de fusil. Après le compliment, on offre de la liqueur et des confitures à la mariée, qui paie une rançon de 15 ou 20 francs. Les jeunes gens l'accompagnent en chantant jusqu'à la sortie du village et vont souvent ensuite se régaler dans un cabaret.